

Service ACTION SOCIALE

Le 17 JAN. 2019

N/Réf Dossier 201800224

Affaire suivie par  
Isabelle BIGOT  
03.44.80.68.47

SYNDICAT SCOLAIRE DES HIRONDELLES DE LA  
NEUVILLE-ROY  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
7 RUE DE PARIS  
60190 LA NEUVILLE ROY

Objet Notification de décision

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que les Administrateurs, lors de la Commission d'Action Sociale du 29/11/2018, ont décidé de vous accorder une aide financière de 149 303,00 €, sur fonds propres, pour la construction d'un groupement scolaire à la Neuville Roy, intégrant les locaux périscolaires et l'accueil de loisirs, soit :

- 88 867,00 € sous forme de subvention, et
- 60 436,00 € sous forme de prêt, sans intérêt, remboursable en 10 ans.

Elle représente 17,51 % de la dépense subventionnable égale à 852 592,00 € HT (191 440 € + 661 152 €) pour les travaux (VRD et autres honoraires exclus).

Cette décision étant à présent exécutoire, je vous prie de trouver ci-joint la convention d'aide financière à me retourner en deux exemplaires, **dûment signés au plus tard un mois à compter de la présente notification.**

Le paiement des sommes qui vous ont été allouées, interviendra sur présentation des situations de travaux accompagnées des factures correspondant à la dépense subventionnable retenue.

J'attire votre attention sur le fait que l'aide financière sera déterminée au prorata des dépenses réellement engagées si celles-ci s'avèrent inférieures au montant indiqué ci-dessus.

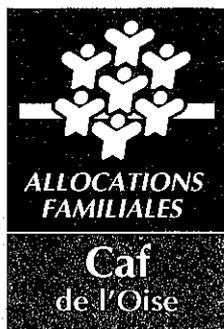
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

81 LE DIRECTEUR  


Armelle PASTOURET

PJ : 1

Dans les deux mois suivant la présente notification, la décision peut faire l'objet d'un recours amiable adressé au Président du Conseil d'Administration de la Caf de l'Oise.



2, rue Jules Ferry  
CS 90729  
60012 Beauvais Cedex  
Tél. : 0810 25 60 80(\*)  
Fax : 03 44 45 13 31

Internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

(\*) prix d'un appel local  
depuis un poste fixe